



Réseau Cocagne

# Contrats aidés : oui, la solidarité doit faire partie des priorités !

---

*Paris, le 4 septembre 2017,*

Le Premier ministre, Edouard Philippe, vient de confirmer le 3 septembre sur France Inter, la baisse du volume des contrats aidés pour le secteur associatif en 2017. Cependant, après la mobilisation associative, il annonce que des priorités doivent être prises en compte pour le secteur de la solidarité.

Chez Cocagne, réseau d'insertion par l'activité économique, cela concernerait une quarantaine d'associations et près de 70 salariés qui occupent pour la plupart des postes clés d'assistants maraîchers et techniques (31 %), animateurs du réseau d'adhérents (22 %), assistants administratifs ou comptables (19 %) ou encore animateurs (6 %).

Ces postes sont déterminants pour les missions sociales des associations et entreprises d'insertion qui emploient 4 000 jardiniers salariés en contrat d'insertion, mobilisant 900 salariés et 1 800 bénévoles pour 20 000 familles adhérentes. Près d'un salarié sur deux réussit à intégrer un emploi ou une formation à l'issue de son parcours d'insertion. Cette économie solidaire, qui rend des services marchands (paniers bio dans un contexte de pénurie d'offre) et non marchands (services environnementaux, insertion, cohésion territoriale, etc.), s'appuie donc sur une hybridation de ressources dont fait partie le contrat aidé.

En s'associant aux demandes du monde associatif de maintien des postes CUI-CAE pour ce secteur d'intérêt général, le Réseau Cocagne demande au gouvernement le maintien des postes budgétés en 2017 et leur sanctuarisation dans le projet de loi de finances pour 2018. Le Réseau Cocagne se félicite de l'ouverture d'une concertation plus large sur leur avenir.

Contact presse :

**Margaux Morin**

Chargée de communication Réseau Cocagne  
06 63 44 61 29 - [m.morin@reseaucocagne.asso.fr](mailto:m.morin@reseaucocagne.asso.fr)

Réseau Cocagne

Antenne de Paris : 21 rue du Val de Grâce 75005 Paris

01 43 26 37 84 - [rc@reseaucocagne.asso.fr](mailto:rc@reseaucocagne.asso.fr) - [www.reseaucocagne.asso.fr](http://www.reseaucocagne.asso.fr)

Association loi 1901 - Organisme de formation n°43.25.01630.25 - Siret : 425 053 212 00022 - APE : 9499Z



## Illustration concrète



Dominique Hays, Président du Réseau Cocagne, présente la situation dans son association<sup>1</sup> : « Nous avons créé une micro-ferme Cocagne à Loos-en-Gohelle au cœur du bassin minier afin de proposer à la population un système alimentaire de qualité, des paniers bio, en lien aussi avec une quinzaine d'agriculteurs bio locaux.

*Nous voulions doubler nos capacités de développement pour répondre à la demande sociale générée par ce projet, parcours éducatif, ateliers participatifs etc. Début août nous trouvons une personne éligible et disponible pour un CUI-CAE, fin août pôle emploi nous dit que ce n'est plus possible... Cette décision remet en cause le développement d'un projet associatif porté par les habitants de quartiers populaires. Ce type de contrat permet de recruter des personnes éligibles (chômage de longue durée, jeune) mais disposant d'un bagage de formation et compétences, ce qui n'est pas possible avec les autres contrats. On développe le projet avec eux et on pérennise ensuite le poste si l'essai est transformé. »*

<sup>1</sup> <http://nouvelleconomiebio.blogspot.fr/2017/05/archipels-et-abbayes-nourricieres-dans.html>